

La réforme du droit au regroupement familial

6/10/2011
Bruxelles

après-midi de **FORMATION** organisée par l'Adde asbl

Le 26 mai 2011, la chambre a adopté en séance plénière un projet de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne les conditions dont est assorti le regroupement familial. Ce projet n'a pas été évoqué par le sénat et devrait être publié au moniteur belge et entrer en vigueur à très court terme.

Il modifie profondément le droit au regroupement familial. Vis-à-vis des ressortissants de pays tiers, tant les conditions (par exemple, l'introduction d'une condition de ressources suffisantes), que des aspects importants de la procédure d'octroi sont modifiés.

Cette réforme est également de taille vis-à-vis du regroupement familial des familles de Belges.

La demi-journée de formation vise à étudier de façon exhaustive les modifications apportées à la loi de 80 en la matière et à les réfléchir dans le contexte du droit européen et des droits fondamentaux.

Elle s'adresse aux praticiens, travailleurs sociaux, administrations, ou toute personne déjà familiarisée avec cette matière.

La formation est agréée par l'OBFG à raison de 3 points

PROGRAMME

13 h30	Accueil des participants	15 h50	Pause café
14 h00	Introduction générale <i>Isabelle Doyen, directrice ADDE asbl</i>	16 h10	Les derniers développements de la jurisprudence de la CJUE en la matière <i>Thomas Bombois, référendaire à la Cour constitutionnelle, Maître de conférences à l'Académie de Louvain</i>
14 h20	La réforme du RF avec les ressortissants de pays tiers <i>France Blanmailland, avocate au barreau de Bruxelles</i>	17 h00	Liens familiaux protégés par l'article 8 CEDH et non couverts par le droit au regroupement familial <i>Sylvie Sarolea, avocate au barreau de Nivelles, professeur à l'UCL</i>
15 h10	La réforme du RF avec les citoyens UE et Belges <i>Pierre Robert, avocat au barreau de Bruxelles</i>	17 h30	Questions et réponses
15 h30	Réflexions sur l'impact social de la réforme du droit au regroupement familial <i>Danielle Bouchat, assistante sociale, Aide aux personnes déplacées</i>	18 h00	Fin des travaux.

INSCRIPTIONS

INFOS PRATIQUES

Lieu de la formation

ULB
Salle Dupréel
Bâtiment S - 1^{er} étage
44, avenue Jeanne
1050 Bruxelles

Horaire

6 octobre 2011
de 13 h 30 à 18 h

Accès

Tram 23, 24, 94
(arrêt Cambre-Étoile)
25, 94 (arrêt Jeanne)
Bus 71 (arrêt Jeanne)
72 (arrêt ULB)

Contact

rue du Boulet, 22
1000 Bruxelles
02/ 227 42 42
02/ 227 42 44
mariella.simioni@adde.be
www.adde.be

INSCRIPTIONS

Toute personne désireuse de suivre cette formation est invitée à remplir le bulletin d'inscription et à le renvoyer sans délai par mail à mariella.simioni@adde.be ou par fax : 02/ 227 42 44 ou par courrier: rue du Boulet, 22 à 1000 Bruxelles.

Les droits d'inscription s'élèvent à **40 €**.

Les personnes abonnées en 2011 à la Revue du droit des étrangers bénéficient d'une réduction de 5€, les avocats stagiaires et les services sociaux-asbl d'une réduction de 10 €, les étudiants (jusqu'à la licence) d'une réduction de 15 €.

L'Institut de formation judiciaire ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

La formation est agréée par l'OBFG à raison de 3 points

BULLETIN D'INSCRIPTION